

10^c.

Journal du Lot

10^c.

ORGANE RÉPUBLICAIN DU DÉPARTEMENT

Paraissant les Mercredi, Vendredi et Dimanche

Abonnements

	3 mois	6 mois	1 an
LOT et Départements limitrophes	4 fr. 25	8 fr.	15 fr.
Autres départements	4 fr. 50	8 fr. 50	16 fr.

Les abonnements se paient d'avance
Joindre 50 centimes à chaque demande de changement d'adresse

Rédaction & Administration

CAHORS. — 1, RUE DES CAPUCINS, 1. — CAHORS

A. COUESLANT, Directeur | L. BONNET, Rédacteur en chef

Les Annonces sont reçues au bureau du Journal.

Publicité

ANNONCES (la ligne ou son espace)	50 cent.
RÉCLAMES (— de —) 3 ^e page	1 fr.

Les Annonces judiciaires et légales peuvent être insérées dans le Journal du Lot pour tout le département.

LES ÉVÉNEMENTS

Le Sultan en tutelle. Constantinople sous la coupe des Alliés. — Les élections allemandes. Un régime « républicain » qui ressemble fort au régime « impérialiste ». — La question du Rhin. — Une industrie nouvelle.

En attendant que la Conférence prenne une décision énergique au sujet des bolcheviks russes, — ce qui n'est pas sans intérêt pour l'humanité ! — les Anglais agissent à Constantinople. Les Britanniques interviennent au nom des Alliés. Ils signent à la Sublime-Porte qu'en présence du désordre qui se perpétue dans la ville, ils assureront le contrôle de la police et le contrôle du service sanitaire. Pour si atténuée que soit l'information, il est évident que le sultan est désormais en tutelle. Toutes les Puissances s'en réjouiront.

Certes, depuis l'armistice un nouveau ministère avait été constitué. Mais il restait sans autorité. Il devait assurer l'ordre alors que tout le cadre des fonctionnaires édifié par les criminels Talaat et Enver pacha restait en place. C'était plus qu'il n'en fallait pour créer une atmosphère d'hostilité au régime nouveau et pour empêcher le rétablissement d'une ère de tranquillité. Il fallait en finir. C'est fait. Constantinople et la Turquie européenne devront renoncer à l'agitation : ce sont les forces alliées qui commandent dans les Etats du Sultan.

C'est un très gros événement. Constantinople n'est pas un centre quelconque, en effet. Presque tous les peuples européens ont là-bas, des intérêts considérables.

En particulier, la Grèce et la Roumanie doivent se réjouir du nouvel état de choses qui assure la neutralité des Détroits indispensables à nos alliés d'Orient. Mais les autres nations ont aussi un gros intérêt à mentionner fin à la félonie ottomane. Tôt ou tard la Russie pacifiée redeviendra le grenier de l'Europe ; les relations entre l'ancien empire des Tsars et l'univers s'accroîtront. La liberté absolue des Détroits est donc une question capitale pour le Monde. La solution paraît intervenir beaucoup plus tôt qu'on ne pouvait le penser. L'incapacité des dirigeants Turcs, leur mauvaise volonté, aussi, ont précipité le mouvement. Sans attendre la fatale décision de la Conférence, Constantinople et les Détroits sont internationalisés.

Désormais, l'empire Turc a vécu,.... en Europe tout au moins !

On n'est pas encore fixé sur le résultat définitif des élections allemandes. On en sait assez, cependant, pour affirmer l'écrasement total des partis extrêmes. Les Spartakistes qui rêvaient d'ouvrir la porte au bolchevisme sont anéantis. Le peuple allemand s'est prononcé pour le régime de l'ordre.

Il faut nous en réjouir, certes, mais ne pas nous illusionner sur la portée de l'événement.

Depuis l'armistice, on aurait pu croire à une métamorphose totale de l'esprit ennemi ; comme si les Barbares pouvaient en quelques heures transformer leur triste mentalité ! Ils s'employèrent cependant à nous du per. A en croire la presse teutonne, il n'y avait plus, en Bohême, un seul pangermaniste ; un seul représentant de cette race de proie, enthousiaste de l'entreprise de brigandage qui avait pour but la spoliation de l'Europe par le vol abject et l'assassinat. Tous se muèrent en Polonais, Danois, Tchèques authentiques ! Aucun ne voulait être prussien d'origine. C'est à peine si quelques timides s'avouaient Bava-rois, Badois ou Saxons, c'est-à-dire des agneaux sans tache, victimes de la Prusse sanguinaire. Pour attester la sincérité de leur protestation, tous ces allemands qui, en 1914, rêvaient de rompre les os à tous les Français, adhéraient en masse au régime républicain, criant bien fort que le nouveau gouvernement ne pouvait être rendu responsable des crimes d'un Hohenzollern.

Or, nous connaissons, aujourd'hui, le projet de la future constitution allemande. Il sera une déception pour

les gens qui voulaient croire à la bonne foi de nos ennemis. Il n'est question que d'empire dans tout ce fatras, de fédération puissante, par conséquent d'armée importante sans laquelle une fédération ne saurait être maintenue. En outre, le Président de cette singulière république aura, tout comme le Kaiser, le droit de déclencher la guerre !... (paragraphe 58).

Cela suffit pour juger le régime. La démocratisation de l'Allemagne est certifiée par ce détail.

Comme on le voit, la Conférence de la Paix fera bien de prévoir l'avenir et d'enfermer la Bohême républicaine dans des frontières qui mettent le monde à l'abri des surprises futures !

Il n'y a pas deux solutions. Après beaucoup d'autres, la *Démocratie Nouvelle* indique la seule acceptable : « Pour travailler librement, la France paysanne a besoin d'avoir ses terres bien gardées. Qu'on lui donne donc une forte clôture là où il n'y a ni Pyrénées, ni Alpes, ni Océan, ni Méditerranée, là où l'erreur des traités a ouvert une brèche sur son sol, mais où la nature a mis un verrou de sûreté : le Rhin. »

Pour décider les derniers hésitants il n'y a qu'à se demander ce qu'eût fait l'Allemagne en cas de victoire. Question superflue, dira-t-on. Sans doute. Rien ne vaut cependant une affirmation autorisée. Or Zimmermann, l'ancien secrétaire d'Etat allemand aux Affaires Etrangères, a récemment déclaré dans une interview :

« Si l'Allemagne avait été victorieuse, elle aurait gardé Liège et aurait imposé une « alliance » à la Belgique. Elle aurait de plus enlevé des territoires à la France. »

Impitoyablement dure, l'Allemagne nous eût à jamais imposé son joug. Nous n'allons pas jusqu'à réclamer la réciprocité. Mais est-il excessif de demander sans répit : Mettez la France à l'abri des nouvelles attaques possibles ?

La France au Rhin, c'est l'inévitable conclusion. Mais c'est sur tout son parcours que le Rhin doit protéger la Civilisation : c'est-à-dire que la Belgique doit, à son tour, avoir le moyen de défendre Anvers.

On sait que la chose est impossible aujourd'hui par suite d'une enclave de la Hollande en Belgique. Les intérêts, de notre voisine nous sont autrement sacrés que ceux de la Hollande, qui pourrait avoir des compensations par ailleurs.

Aussi bien, pas de sottise sensiblerie : La Hollande a été, de tous les pays neutres, celui qui a le plus efficacement trahi la cause des Alliés.

C'est la Hollande qui a ravitaillé les Boches. C'est la Hollande qui a empêché les Alliés de défendre Anvers. C'est la Hollande qui a permis aux navires allemands d'utiliser l'Escaut pour apporter le sable nécessaire aux travaux des tranchées. C'est la Hollande qui, contrairement à toute neutralité, a permis aux troupes allemandes d'utiliser ses voies ferrées aux derniers jours de la guerre. C'est la Hollande qui héberge Guillaume et le Kronprinz, les deux plus sinistres assassins de l'Histoire.

C'est plus qu'il n'en faut pour faire pencher la balance en faveur de nos voisins et enlever aux Pays-Bas la clé maritime de la Belgique. Il y va de la sécurité du monde civilisé.

La Hollande elle-même ne sera pas surprise de cette décision. Elle a misé sur l'Allemagne. Elle a perdu. Elle doit accepter les conséquences de son attitude hostile à l'Entente.

Une amusante information nous est donnée par la presse suisse :

Une industrie nouvelle s'est créée en Bohême : Les peintres offrent de maquiller les portraits de Guillaume ! On lit, en effet, dans le *Friedlander Lokal Anzeiger* cette annonce savoureuse :

« K... artiste peintre, Kaiserplatz 8, recouvre à bon compte avec paysages, natures mortes à l'huile, les tableaux ou portraits de l'empereur. »

Les peintres vont avoir de la besogne. Ce pauvre Kaiser est en effet renié par tous les Germains. Soixante millions de pangermanistes se sont mués, subitement, en soixante millions de républicains. Personne ne veut avoir connu la sympathique race des Hohenzollern. Dès lors tous les Boches voudront cacher la figure mau-

dite sous une resplendissante peinture de carottes, une alléchante pyramide de tomates ou une savoureuse tête de cochon.

Cela aura, au surplus, un second avantage. Si jamais Guillaume reprend sa place sur le trône de Prusse, il suffira aux républicains d'aujourd'hui, redevenus impérialistes, de laver le tableau à l'essence pour retrouver le portrait des beaux jours !

Ces peintres boches en ont de bonnes !... A. C.

INFORMATIONS

Le Kaiser sera jugé

La commission instituée par le gouvernement britannique pour étudier la question de la responsabilité de l'ex-kaiser dans la guerre a terminé son rapport.

La commission estime que l'empereur d'Allemagne devra comparaître devant un tribunal pour y répondre des accusations portées contre lui.

On ne croit pas que le procès de Guillaume II puisse commencer avant la conclusion de la Conférence de la paix. Il se trouvera donc remis au mois de juillet, au plus tôt.

Dans l'intervalle, le gouvernement hollandais sera tenu pour responsable de la personne du kaiser qu'il devra livrer au moment fixé.

Sur le Rhin

Le correspondant parlementaire du *Daily Telegraph* croit savoir qu'à la suite d'une conférence au ministère de la guerre entre M. Winston Churchill et le maréchal Sir Douglas Haig, la force numérique de l'armée d'occupation qui doit être conservée sur le Rhin jusqu'à la conclusion de la paix, a été fixée. Le chiffre exact ne sera pas divulgué avant que le ministre de la guerre puisse l'annoncer lui-même publiquement, peut-être à la fin de cette semaine.

Le Président de la République Suisse à Paris

M. Gustave Ador, président de la République helvétique, est arrivé, mardi matin, à 11 heures à la gare de Lyon. Son train avait une demi-heure de retard.

Il a été reçu par M. Poincaré avec qui il a passé en revue la *Compagnie d'honneur formée PAR LE 7^e D'INFANTERIE*, massée sur le quai.

Sur le parcours de la gare à l'hôtel Meurice où il est descendu, M. Ador a été vivement acclamé par la population parisienne.

M. Ador restera jusqu'à la fin de la semaine à Paris où il conversera avec M. Wilson et avec les autres chefs de gouvernement de la Société des Nations.

Le Président de la République Suisse profitera certainement de son séjour à Paris pour causer de la liberté du commerce dans le monde et en Suisse après la guerre, et de la question du St-Gothard.

En l'honneur de M. Ador

Le Président de la République et Mme Poincaré ont offert mercredi matin un déjeuner en l'honneur de M. Ador, président de la République suisse. M. Ador était accompagné par un de ses ministres, M. Dunant.

Le général Diaz à Paris

Le général Diaz, généralissime des armées italiennes est arrivé mercredi matin à Paris où il a eu une entrevue avec le maréchal Foch.

La Conférence internationale socialiste

Une dépêche de Zurich annonce qu'une longue conversation a eu lieu le 20 janvier à Berlin entre Ebert et Branting concernant la question de la Conférence internationale socialiste.

Des bolcheviks à la Conférence

De Copenhague : La Presse russe croit savoir que 4 bolcheviks seraient entendus par la Conférence internationale. Ces 4 bolcheviks seraient Tchitchérine, Rixof, Litvinov et Karachan.

Au secours des Polonais

(Officiel). — Le Conseil suprême de la guerre interallié réuni à la Conférence à Paris, a pris l'avis du maréchal Foch au sujet de la question polonaise.

Le Conseil a décidé d'envoyer immédiatement en Pologne une mission composée d'un délégué civil, d'un délégué militaire respectivement pour l'Amérique, l'Angleterre, la France et l'Italie.

Le Conseil a repris ensuite l'examen de la question russe et le Président a donné lecture de la proposition qui devait être discutée à trois heures.

La question russe

Une réunion a eu lieu mercredi matin, à 11 heures à Paris à laquelle assistaient M. Wilson, le président du Conseil, le ministre des affaires étrangères, les représentants des Japonais, le maréchal Foch et le général Weygand pour formuler les conclusions préliminaires relatives à la question russe.

Le maréchal Foch est parti à midi.

Les Boches contre les Polonais

La lutte semble prendre une nouvelle vigueur de la part des Boches contre les Polonais.

On mande de Berlin que des régiments quittent cette ville pour marcher contre la Pologne et on affirme que ce serait Hindenburg qui prendrait le commandement de ces troupes.

Sur cette affaire on attend le rapport du général français Barthélémy qui se trouve à Craovie.

Toujours sauvages

On affirme que les Allemands ne secourent pas les blessés polonais et même qu'ils les dépouillent.

Les Boches continuent leurs exploits : on voit la sincérité de ces nouveaux... démocrates !

Chambre des Députés

On adopte sans débat la proposition de M. Rouleaux-Dugay, invitant le gouvernement à prendre des mesures afin d'obtenir de l'ennemi le remboursement intégral des frais de vivres et de vêtements envoyés par les familles à nos prisonniers de guerre en Allemagne.

La Chambre reprend la discussion du projet relatif aux dommages de guerre. Les articles 7, 8, 9, 10 et 11 sont votés.

La suite de la discussion est renvoyée au lendemain.

Séance du 22 janvier

La Chambre reprend la discussion du projet sur la réparation des dommages de guerre.

Les articles 12, 13, 14, 15 sont adoptés. Après diverses observations présentées par plusieurs orateurs, les articles 16, 17, 18, 19 sont adoptés.

La suite de la discussion est renvoyée au lendemain.

CHRONIQUE LOCALE

La farine aux boulangers !

M. Boret, ministre du ravitaillement a décidé qu'à la date du 1^{er} février, la ration journalière de pain serait portée à 400 grammes pour les consommateurs des catégories J, A, V qui jusqu'à ce jour ne recevaient que 300 grammes.

Au moment où le pain redevient « mangeable », l'augmentation de la ration journalière sera accueillie avec faveur.

Car on nous laisse entendre que la période de la sale farine est terminée, pour mieux dire, va bientôt prendre fin.

Toutefois, ne nous leurrions pas : il y a eu ces jours derniers, nous l'avons signalé ici même, il y a certainement quelques accroc. Cela pourra paraître bizarre aujourd'hui que le blé, que la farine, regorgent dans tous les dépôts, au point qu'on ne sait plus où loger les sacs. Et pour-

tant c'est, ce sera ainsi, en raison même des grandes quantités de blé qui sont à la disposition des distributeurs, mélangeurs et autres ravitailleurs.

C'est facile à comprendre.

En gare de Cahors, il y a au moins, 15 wagons pleins de grain, qu'on ne sait où loger, puisque les dépôts, et les moulins sont garnis des sacs de farine.

Si, rapidement, on ne parvient pas à débarrasser ces dépôts de leur contenu, en ces temps d'humidité, la farine se gâtera ; les blés qui sont dans les wagons pourriront. Comme il faudra, malgré tout, que cette farine soit mangée, nous remangerons donc, ainsi que cela s'est produit il y a quelques jours, le mauvais pain dont le goût amer provenait de farines avariées, expédiées du Gers ou d'ailleurs, et déposées dans des salles où l'on peut tout loger, la farine exceptée.

Comment faire pour remédier à cet état de choses ? Eh bien, il n'y a qu'à se débarrasser, une fois pour toutes, de cette mauvaise habitude de stocker.

Stocker quand il y a pénurie pouvait être nécessaire afin de régler la consommation. Stocker quand il y a abondance, et c'est le cas aujourd'hui, c'est nourrir, engraisser, multiplier les rats, les vers, les charançons. Nul ne nous contredira.

Puisqu'il y a abondance de farine, au lieu de la laisser sur les dalles des entrepôts provisoires, par conséquent mal conditionnés pour la préservation de l'humidité et des bêtes, pourquoi ne pas la répartir entre tous les boulangers de la ville, de la banlieue.

Au temps de paix, les boulangers s'approvisionnaient en farine par 20, 30, 50 et certains même par 100 balles. Depuis le temps des restrictions, c'étaient 2, 3, 5 balles qu'ils recevaient. Ils s'inclinaient avec raison : on ne pouvait leur donner davantage.

Mais ce temps n'est plus : il y a pléthore de balles de farine, de sacs de blé. Qu'on confie donc aux boulangers la quantité de balles qu'ils pourront loger chez eux, et tout sera parfait. Mieux que les surveillants, les rationneurs, les contrôleurs, les mélangeurs, ils sauront conserver dans des dépôts à l'abri de l'humidité la bonne farine que nous possédons aujourd'hui, en abondance.

Ce serait la meilleure solution, semble-t-il : certes oui, mais il y a un mais : que deviendront les contrôleurs, les mélangeurs, les rationneurs, les surveillants ?

Chacun défend sa peau, c'est à dire sa fonction. D'accord ; mais est-ce que le consommateur n'a pas le droit de défendre son estomac ?

Le « Journal du Lot » saisi

On se souvient de l'inconcevable abus de pouvoir du préfet qui ordonna, certain soir, la saisie du *Journal du Lot* parce que nous nous étions permis un commentaire — correct — relatif au pain immangeable qu'on s'obstinait à donner à la population.

Etait-ce un crime de défendre les Lotois contre le bon plaisir administratif ?

A la suite de notre véhémement protestation et sur notre menace de saisir le Syndicat de la Presse Républicaine départementale de l'incident, le préfet dut rapporter sa décision, mais il nous prévint qu'il « informerait son ministre. »

Dans ces conditions, nous adressâmes aussitôt un dossier au Syndicat de la Presse.

Ce dernier a agi avec une ténacité dont nous tenons à le remercier chaleureusement et, aujourd'hui même, nous recevons la lettre suivante d'un des syndics :

Association et Syndicat de la Presse Républicaine Départementale de France
Paris, 20 janvier 1919
Mon cher ami,

Nous avons enfin obtenu une lettre du Ministère, qui approuve votre légitime protestation contre l'arbitraire préfectoral.

C'est la réponse aux démarches répétées par le Syndicat, 3 août, 1^{er} octobre, 4 janvier.

Le Comité a décidé que l'insertion de la lettre serait faite au prochain bulletin.

Cordialités dévouées.

Louis ARISTE.

Nous pourrons donc, prochainement, donner le texte de la lettre ministérielle !...

Nous devons ajouter un mot pour bien établir les responsabilités. Quelques jours avant la saisie, un homme politique du Lot se trouvait dans le Cabinet du Préfet. Ce dernier, qui s'est fait l'humble serviteur de cet homme politique, défenseur des Boches, se plaignait de l'indépendance de notre feuille.

« Le *Journal du Lot* vous embête, riposta le politicien ; censurez-le ; saisissez-le s'il ne s'incline pas. »

Le dialogue eut lieu devant un témoin appartenant à l'arrondissement de Gourdon, qui nous a certifié le fait.

Voilà quel est le respect des politiciens pour les journaux indépendants, dont l'unique crime fut de ne pas vouloir seconder leur campagne défastiste.

Mais nous ne sommes pas de ceux qui reculent devant la lutte, quand elle est nécessaire et, comme on le voit, les bonnes causes finissent toujours par triompher.

Qu'en pensent le Préfet et le politicien ennemi de la liberté ?... A. COUESLANT.

Notre nouveau Préfet

Ainsi que nous l'avions annoncé dans notre numéro de dimanche, M. Bonhomme quitte la Préfecture du Lot.

M. Grillon, préfet de l'Indre, est nommé préfet du Lot.

Nous souhaitons la bienvenue au nouveau préfet.

Citation à l'ordre de l'armée

L'Officiel publie la citation suivante à l'armée dont a été l'objet le 9^e d'infanterie, régiment d'Agén où sont incorporés de nombreux Cadurciens et Lotois :

9^e rég. d'infanterie : sous les ordres du lieutenant-colonel Castella, brave et manœuvrier, à la bataille de Moronvilliers, les 17 et 18 avril 1917, a enlevé les crêtes tenues par l'ennemi sur une profondeur de plus de 3.000 mètres, a fait trois cents prisonniers, s'est emparé de quinze canons et a gardé les positions conquises, malgré toutes les contre-attaques désespérées de l'adversaire. (Ordre du 3 novembre 1918.)

Citations à l'ordre du jour

Nous relevons avec plaisir la citation à l'ordre du jour suivante dont vient d'être l'objet notre compatriote Charles Bessou, conducteur au T. R. du 164^e d'infanterie :

Très bon soldat, ayant toujours apporté le plus précieux concours à ses chefs dans les moments difficiles.

En juin 1917, aux combats du Mont-Haut, a assuré avec une grande bravoure les fonctions d'agent de liaison en traversant continuellement des tris de barrage pour assurer la transmission rapide des ordres.

Nous adressons nos vives félicitations à ce vaillant cadurcien, au front depuis le début de hostilités, et qui est l'entrepreneur de plâtrerie bien connu à Cahors.

Notre compatriote Jules Bès, originaire de Douelle, sergent au 28^e d'infanterie, a été l'objet de la citation suivante :

« Excellent sous-officier, au front depuis le début de la campagne. Très belle conduite au combat de Sapigneul (novembre 1914) ; ensuite, comme vagues-mestre, a toujours assuré son service dans les meilleures conditions, malgré les difficultés de toute nature. »

Nos félicitations à ce vaillant sous-officier.

Fiançailles

On annonce les fiançailles de Mlle Suzanne Combarieu, fille cadette de M. Abel Combarieu, conseiller-maire à la Cour des Comptes, ancien secrétaire général de la Présidence de la République, avec M. Alfred Cayla, médecin aide-major aux armées (Italie), décoré de la croix de guerre et de la croix d'Italie, fils du docteur Albert Cayla, médecin de la fondation Galvani, président de la Société des originaires du Lot à Paris.

Nous formons les vœux les plus sincères de bonheur pour les futurs époux.

Obsèques

Mardi soir, à 15 heures, ont eu lieu les obsèques civiles de Justin Baudel, dont nous avons annoncé la mort dans notre dernier numéro. Une foule énorme a suivi le char

funèbre qui était orné de magnifiques couronnes, offertes par le Conseil municipal de Cahors les Loges maçonniques et par de nombreux amis.

Au cimetière M. Carlin au nom de la municipalité et du conseil municipal a salué, en ces termes, la mémoire de Justin Baudel.

DISCOURS DE M. CARLIN
Mesdames, Messieurs,
Au nom du Conseil municipal j'ai le pénible et douloureux devoir d'apporter le suprême adieu au collègue, à l'ami que nous venons accompagner à sa dernière demeure.

Avant de nous séparer à jamais, qu'il me soit permis de retracer brièvement les qualités qui le firent estimer et apprécier par tous ceux qui l'approchaient.

Baudel appartenait à une vieille famille de travailleurs Cadurciens qui lui inculqua, de bonne heure, le goût du devoir et de l'honneur.

Doué d'une constitution des plus robustes et d'une florissante santé, il s'adonna, tout jeune, à l'exercice des sports et des jeux de plein air.

Il exerça le métier de son père jusqu'au moment où ses aptitudes et les nombreuses relations d'amitié qu'il avait su se créer lui permirent d'être attaché à la Maison Delpech et Paulus en qualité de voyageur.

D'un caractère facile et agréable, il apporta dans l'exercice de sa nouvelle profession cet esprit d'a-propos et de cordialité qui était le fond de sa nature franche et primesautière; ses patrons et ses clients furent ses meilleurs amis.

D'un caractère ferme et résolu, Baudel fut toujours guidé pendant toute son existence, trop courte hélas! par le souci des devoirs que lui imposaient sa nombreuse famille et le bien qu'il souhaitait à ses amis.

La sympathie qu'il avait inspirée à ceux qui le fréquentaient lui avait attiré la considération de tous et facilité son entrée à l'Assemblée communale.

Elu Conseiller municipal le 17 mai 1908, ses concitoyens lui renouvelèrent son mandat en mai 1912. Membre de plusieurs commissions, il apportait tous ses soins à l'examen des questions qui lui étaient soumises; il y montrait une intelligence vive et une conscience scrupuleuse. Ses avis sages et appréciés, étaient toujours écoutés et appréciés. Mais hélas! depuis quelques années la terrible affection qui le minait ne lui permettait plus de prendre part aux délibérations.

Il était aimé de tous ses collègues et il nous aimait bien aussi. Chacun de nous avait pu le constater, au cours de nos réunions d'avant guerre, où il apportait, avec son visage joyeux, les trésors de son esprit vif et de son cœur débordant.

Ah! que voilà bien, immédiatement après celles de son foyer, les plus belles de sa vie, hélas! nous ne le reverrons plus. Mais son souvenir vivra longtemps parmi nous. Il a succombé, terrassé par la maladie, après avoir supporté stoïquement de terribles souffrances.

En lui rendant l'ultime hommage qu'il mérite, nous souhaitons que la douleur de sa famille soit en quelque mesure adoucie par la sincérité et l'étendue de nos regrets.

Adieu mon cher Baudel, au nom de tous tes collègues et amis.

Puis, M. Mérigonde, au nom des Loges maçonniques, a adressé le dernier adieu au regretté défunt.

Nous renouvelons à la famille nos sincères condoléances.

Vente du coke
Avis au public
M. le Ministre de la reconstitution industrielle a décidé qu'à partir du 1^{er} janvier 1919, la vente du coke par les diverses usines à gaz redeviendrait libre.

En conséquence, celles-ci vendront

dorénavant le coke à leur clientèle, suivant des prix librement débattus entre les intéressés.

Toutefois un certain tonnage de coke est réservé à l'Office départemental des charbons, afin de faire face aux déficits des expéditions des mines ou pour répondre à certains besoins spéciaux du petit commerce ou de la petite industrie.

Ce coke, vendu à raison de 75 fr. 25 la tonne, pris à l'usine, sera livré sur la production du bon spécial délivré par M. le Maire de Cahors à qui les intéressés doivent adresser leur demande.

Chemin de fer d'Orléans
A l'occasion de la livraison des tabacs, les trains 56.008 et 56.015 seront mis en marche chaque jour, entre Capdenac-Cahors et vice-versa, pendant la période du 21 janvier au 14 février inclus.

Train 56.008 : Départ de Capdenac à 7 h. 13. Arrivée à Cahors à 9 h. 48.
Train 56.015 : Départ de Cahors à 16 h. Arrivée à Capdenac à 18 h. 29.
Ces trains assureront le service des voyageurs en 3^e classe seulement.

Un drame à Puy-l'Évêque
Le Parquet de Cahors s'est transporté à Puy-l'Évêque où un crime épouvantable a été commis, dans la maisonnette du passage à niveau des Balmes.

Là habitait la famille Chadebec, composée du père, de la mère et de deux filles dont l'aînée est mariée avec un nommé R..., mobilisé à Toulouse.

Le jeune ménage ne vivait pas en bonne intelligence; la femme demandait le divorce. R... en conçut une vive colère et mardi il arriva à la maisonnette de Balmes.

Après une vive discussion, R... sortit un revolver et tira sur la mère Chadebec qui atteinte en pleine poitrine, tomba morte. Puis il tourna l'arme contre sa femme qui fut blessée au ventre. Son état est désespéré. Son forfait accompli, le meurtrier mit le feu aux trois lits de la maison et s'enfuit.

Au bruit des détonations, des voisins accoururent et s'empressèrent de donner les premiers soins à la jeune femme.

Pendant ce temps, R... fuyait sur la route de Puy-l'Évêque longeant le Lot; mais dès qu'il vit qu'on le poursuivait, il se jeta dans la rivière. Les gendarmes arrivèrent à temps pour l'en retirer et procéder à son arrestation.

Société d'agriculture du Lot
Les membres de la Société d'agriculture sont instamment priés d'assister à la réunion générale qui aura lieu dimanche prochain 26 courant à 1 h. 1/2, du soir à son siège social, 14, rue Président Wilson.

Aux agriculteurs
MM. les Agriculteurs, les commerçants et les industriels du département du Lot qui prévoient avoir besoin de chevaux ou juments, pour la culture, le camionnage ou la reproduction, sont vivement priés par le Service des Remontes de vouloir

stipulés payables dès l'accomplissement des formalités administratives en un ou plusieurs versements.

Outre les vendeurs, les précédents propriétaires désignés dans l'origine de propriété ou révisés par l'état requis au bureau des hypothèques de Figeac, sont: M. l'abbé Chaudard autrefois curé de Marcihac, un sieur Auguste Ségala cultivateur et Rosalie Mignat son épouse, Françoise Bru épouse Grégory, les mariés Louis Messainguiral et Rose Delfau, Jeanne et Louis Colomb, tous de Marcihac.

Aux fins de la purge des hypothèques légales pouvant grever l'immeuble acquis par la commune, M. l'abbé Chaudard a fait déposer au greffe du tribunal civil de Figeac le huit mai mil neuf cent dix-huit la copie collationnée dudit acte d'acquisition, toutefois et par application du décret du 17 juin 1916 M. Gustave

Falguières en sa qualité a fait présenter par Me Fontanges son avoué une requête à M. le Président du tribunal civil de Figeac, à l'effet d'obtenir pour la présente purge, la reprise des délais suspendus par le décret du 10 août 1914. Cette requête a été notifiée par lettres recommandées avec avis de réception aux personnes intéressées, et par ordonnance du neuf décembre mil neuf cent dix-huit enregistrée, M. le Président a autorisé la reprise des délais, et a prescrit l'insertion de son ordonnance dans le journal « Le Journal du Lot ». Cette insertion a été faite dans ledit journal du douze décembre mil neuf cent dix-huit, et aucune opposition ne s'étant produite, les délais normaux ont repris leur cours.

Notification de l'acte de dépôt de la copie collationnée du contrat d'acquisition a été notifié par exploit de M^e Cavallé huissier à Cahors des

bien en avisant au plus tôt la Société d'Agriculture qui est chargée de grouper les demandes.

Pour les victimes des Boches, de Bouai en particulier
8^e liste
M. A. Gipoulou, directeur d'École à Prayssac..... 5 »
Mme Labro, percepteur..... 10 »
Mme Bénétebe..... 20 »
Mme Painchenat..... 20 »
Mme Bonnet, négociant..... 10 »
Mme Nicolai..... 5 »
Mme Barreau..... 5 »
Mme Dreuilhe..... 3 »
Mme Euphrasie Imbert..... 2 »
M. le Curé de Tour-de-Faure..... 1 »
Mme Abriél Négresse..... 5 »

Listes précédentes..... 86 »
Total..... 119 50
Total..... 805 50

La Démobilisation
Plusieurs journaux du matin, ont publié une note, aux termes de laquelle la démobilisation des étudiants appartenant aux classes 1914 et plus anciennes, aurait été décidée.

Le sous-secrétariat à la démobilisation informe qu'aucune mesure de cette nature n'a été prise.

L'Incorporation de la classe 20
Répondant, au Journal Officiel, sur une question relative à la date d'incorporation de la classe 20, le ministre de la guerre fait savoir qu'il n'est pas possible de donner aucune précision sur la date d'appel de la classe 1920, dont l'incorporation n'est pas actuellement envisagée.

Office Départemental de Placement du Lot
Un ouvrier peintre en bâtiments demande du travail.
On demande des ménages d'agriculteurs pour diverses propriétés.
On demande des bonnes, un ouvrier tailleur, des charbons, des tonneliers, etc.

On demande un jeune garçon de 13 à 15 ans pour une propriété.
S'adresser à l'Office Départemental de Placement du Lot, à la Préfecture. Toutes les opérations de l'Office sont absolument gratuites.

Pradines
Légion d'honneur. — C'est avec un vif plaisir que nous apprenons la nomination au grade de chevalier de la Légion d'honneur de M. Henry Picquet, chef du service automobile de la 6^e armée, maire de notre commune.

Tous les habitants de Pradines et les nombreux amis que compte dans la région notre vaillant compatriote, se réjouissent de la haute distinction dont il vient d'être l'objet.
Nous lui adressons nos bien sincères félicitations.

Saint-Denis
Notre vaillant compatriote Daniel Siffray, neveu de notre dépositaire, a été cité dans les termes suivants:
« Ordre du régiment 344: Agent de liaison très courageux et très brave, a toujours rempli sa mission avec calme et sang-froid pendant la journée du 12 septembre 1918, sous de violentes rafales de mitrailleuses. »

C'est la 2^e citation qu'obtient ce brave

compatriote auquel nous sommes heureux d'adresser nos vives félicitations.

Pontciré
Compatriotes. — Nous rélevons avec plaisir la nomination au grade de chevalier de la Légion d'honneur de notre distingué compatriote M. Edouard Lagarde, chef du bureau du personnel au ministère des Postes et Télégraphes.

Nous sommes heureux d'adresser à M. Lagarde nos bien vives félicitations.

Gourdon
Gendarmerie. — M. Marauffin, sous-lieutenant de gendarmerie à Condom (Gers) est nommé à Gourdon en remplacement de M. Rousse qui vient d'être démobilisé.

Citation. — M. Paul Delrieu, sergent au 131^e territorial, coiffeur à Gourdon, vient d'être cité dans les termes suivants:
« Sous-officier, très bon chef de section. Mitrailleur énergique et très courageux. Le 16 janvier 1916, dans la Meuse, lors d'un violent bombardement de la 7^e compagnie du 131^e territorial, a donné l'exemple du plus grand courage en donnant des soins à de nombreux blessés en attendant l'arrivée des secours. Croix de guerre. »
Nos félicitations.

Gigrac
Les frères Antoine, Alexandre et Julien Vayssié, originaires de Gignac, habitant actuellement à San Francisco viennent d'envoyer un chèque de 1.500 fr. à M. le maire pour être distribués aux familles les plus éprouvées par la guerre.

Une somme de 500 fr. avait été envoyée par eux il y a quelque temps, pour le même but.
Nous remercions bien vivement ces généreux donateurs qui n'oublient pas leur pays natal dans son malheur.

Caniac
Compatriotes. — Nous apprenons avec un vif plaisir que Mlle Campagne, originaire de Concorès, intimaire des postes à Caniac, vient de subir avec succès le concours de dame employée des P. T. T. des colonies, en résidence au Maroc.

NOS DÉPÊCHES
Paris, 11 h. 35.

En Pologne
De Londres: Laderewski, premier ministre de Pologne a demandé que son pays prit rang parmi les Alliés. Il a exprimé l'espoir que l'Angleterre ne refuserait pas de reconnaître le nouveau gouvernement polonais, qu'elle l'aiderait, au contraire, à surmonter les difficultés présentes.

La Russie reste isolée
Sazanov a déclaré, hier soir, que les deux gouvernements russes dont il est mandataire refuseraient de participer à la Conférence de l'Île des Princes. Un ami du prince Lvof est du même avis.

Lamobilisation à Arkhangel
D'Arkhangel: La mobilisation continue dans tous les districts. Un service solennel a eu lieu à l'occasion de la victoire contre les Bolcheviks. Les troupes sibériennes continuent leur avance contre Petchora.

Tchaïkovsky à Paris
On mande d'Arkhangel que Tchaïkovsky, chef du gouvernement, partira prochainement pour Paris.

L'agitation en Portugal
De Londres: On mande de Madrid au Daily Telegraph que l'opinion générale est que la tentative de restauration monarchique, au Portugal, échouera rapidement.

La paix mondiale
De Londres: Lord Cecil Robert estime que le monde n'est pas arrivé au point où un système d'une rigidité absolue soit possible pour maintenir la paix internationale. Pour lui, un tribunal international est impraticable. Il prévoit la création d'un organisme international très souple; un Conseil dans lequel l'influence et la conciliation constitueront le principal élément de force.

Notre second télégramme ne nous est pas parvenu à l'heure où nous sommes obligés de mettre sous presse.

Le fait est trop fréquent pour s'en étonner... Les protestations étant générales, en France, peut-être finira-t-on par améliorer nos lignes télégraphiques!

REMERCIEMENTS
La famille BAUDEL et tous les autres parents remercient bien sincèrement toutes les personnes qui leur ont donné des marques de sympathie, ainsi que celles qui leur ont fait l'honneur d'assister aux obsèques de

Monsieur Justin BAUDEL
Conseiller municipal

HORLOGERIE & ELECTRICITE
SONNERIES ELECTRIQUES
RÉPARATIONS, TRANSFORMATIONS
INSTALLATIONS
H. FABRE
40 et 42, rue Saint-James, CAHORS

FIGUES 1^{er} choix, Bougie. Postal 10
Rue Franco 34 fr. contre remboursement. J. KRIEF, 54, rue Grignon, Marseille.

ARRIVAGE DE CARBURE DE CALCIUM
Livraison rapide
HÉNAULT, à Libourne (Gironde).

MORUE Représentants demandés. Ecrite avec références à J. M. DUHAR, Bordeaux.
Grande Pharmacie de la Croix Rouge
En face le Théâtre, CAHORS
La Phosphore Carnal
Remplace l'huile de foie de morue et les préparations ferrugineuses et iodées
pour le traitement et la guérison des Maladies de la poitrine, Maladies des os, Maladies des enfants, Rhumatismes, Engorgements ganglionnaires, Toux opiniâtre, Furoncles, etc.
Le propriétaire-gérant: A. COUÉSIANT

ÉTUDE DE M^e Georges FONTANGES
DOCTEUR EN DROIT
AVOUÉ À FIGEAC
Suivant acte au rapport de Me Salgues de Génies suppléant Me Capel notaire à Marcihac, en date du cinq octobre mil neuf cent dix-sept, enregistré et transcrit, les mariés Edouard Rey et Charlotte Pradines propriétaires à Marcihac agissant solidairement, ont vendu à M. Gustave Falguières maire de la commune de Marcihac agissant en cette qualité, un entier immeuble composé de maison d'habitation et autres bâtiments ayant fait partie de l'ancienne abbaye de Marcihac, moyennant le prix de six mille cinq cents francs

stipulés payables dès l'accomplissement des formalités administratives en un ou plusieurs versements. Outre les vendeurs, les précédents propriétaires désignés dans l'origine de propriété ou révisés par l'état requis au bureau des hypothèques de Figeac, sont: M. l'abbé Chaudard autrefois curé de Marcihac, un sieur Auguste Ségala cultivateur et Rosalie Mignat son épouse, Françoise Bru épouse Grégory, les mariés Louis Messainguiral et Rose Delfau, Jeanne et Louis Colomb, tous de Marcihac.

Falguières en sa qualité a fait présenter par Me Fontanges son avoué une requête à M. le Président du tribunal civil de Figeac, à l'effet d'obtenir pour la présente purge, la reprise des délais suspendus par le décret du 10 août 1914. Cette requête a été notifiée par lettres recommandées avec avis de réception aux personnes intéressées, et par ordonnance du neuf décembre mil neuf cent dix-huit enregistrée, M. le Président a autorisé la reprise des délais, et a prescrit l'insertion de son ordonnance dans le journal « Le Journal du Lot ». Cette insertion a été faite dans ledit journal du douze décembre mil neuf cent dix-huit, et aucune opposition ne s'étant produite, les délais normaux ont repris leur cours.

Notification de l'acte de dépôt de la copie collationnée du contrat d'acquisition a été notifié par exploit de M^e Cavallé huissier à Cahors des treize et quatorze janvier mil neuf cent dix-neuf enregistré, à M. le Procureur de la République et aux fermiers des précédents propriétaires ou leurs représentants, avec déclaration en outre à ce magistrat que tous ceux du chef desquels il pouvait exister des hypothèques légales sur l'immeuble acquis n'étant pas connus du maire de Marcihac, il ferait publier dans un des journaux pour ce désignés, la notification faite à sa requête pour mettre en demeure tous ceux pouvant avoir à inscrire des hypothèques de cette nature de procéder à l'inscription dans le délai de deux mois sous peine de déchéance. C'est à ces fins que la présente insertion est faite.

Sur une requête présentée à M. le Président du tribunal civil de Figeac, par Me Fontanges, avoué de Félix Cavarroc, propriétaire à Assier et 2^e par Me Léves avoué suppléant Me Nuville avoué de Frédéric Valette propriétaire à Cazelle-Pumade commune de Lissac, adjudicataires le premier; du deuxième lot moyennant le prix de neuf cent cinquante francs, le second; du troisième lot moyennant le prix de mille vingt francs, des biens immeubles dépendant de la succession bénéficiaire du sieur Jean-Pierre Castagné quand vivait propriétaire au Mas-de-Sudres commune de Camboulit, aux termes d'un

procès-verbal d'adjudication dressé par M. Dupuy, jugeau tribunal civil de Figeac commis pour ce, laquelle requête préalablement dénoncée à toutes parties intéressées tendait à obtenir, en conformité du décret du 17 juin 1916, la levée de la suspension des délais de surenchère sur cette adjudication, il est intervenu un ordonnance de M. le Président du tribunal civil de Figeac en date du 21 janvier courant, enregistrée, laquelle est ainsi conçue:
« Nous Président du tribunal civil de Figeac, vu la requête qui précède, vu les pièces et, notamment les notifications de la demande faites aux parties intéressées; et attendu qu'aucune partie intéressée n'est mobilisée, ni domiciliée dans une localité avec laquelle les communications postales se trouvent interrompues par suite de l'état de guerre; — autorisons le cours des délais de surenchère du sixième

LA GRANDE ÉPREUVE
PAR M. DESCHAMPS
CHAPITRE IV
DANS L'ANGOISSE
ET DANS LES TÉNÉBRES
(Suite)
Nous avons hérité là de quatre mitrailleuses.
Nous repassons la frontière que nous avions naguère saluée avec tant d'allégresse, puis, nous prenons deux jours de repos.
Un morne découragement nous accable, auquel succède un enthousiasme délirant lorsque nous apprenons que nous allons nous diriger une seconde fois vers Mulhouse.
Nous exécutons en chantant et en riant quatre jours de marches forcées. Nous approchons à trois kilomètres de Mulhouse sans coup férir. Le général inspecte sa division, nous recommandant d'astiquer nos cuirs, de cirer nos chaussures, de broser nos vêtements, de nous approprier le plus possible pour une entrée triomphale dans la ville alsacienne.

En nous donnant ces ordres, notre général paraissait nerveux mais satisfait. Les plus fins d'entre nous n'eurent pas à observer longtemps ce bouillant officier pour deviner qu'il avait l'air d'aller à une fête et il n'était pas d'autres fêtes pour lui que le combat.
A six heures du matin, le lendemain, la colonne parée, élégante, se remit en marche du pas élastique et sportif d'une troupe qui se rend à une parade; mais tout à coup une violente fusillade et une canonnade nourrie éclatèrent à notre droite.
L'ennemi occupe le petit village de Dornac dont nous faisons l'assaut à la baïonnette.
Les Allemands, solidement retranchés dans cette position, tirent sur nous par les fenêtres, par les soupiraux des caves.
Notre artillerie tonne, déblaye l'ennemi en avant.
Nous progressons et gagnons le village, maison par maison; nous réussissons à capturer six cents prisonniers, puis nous entrons dans Mulhouse, au pas de charge, baïonnette au canon.
Les ennemis morts sont en si grand nombre dans les rues, que nous marchons sur des corps; nos pieds glissent sur des cervelles que les éclats d'obus ont jetés hors des boîtes crâniennes.
Une roue de caisson aplâtit une tête d'allemand, en broie les os, en

fait une chose plate, informe, hideuse. L'artillerie passe au grand galop, cahotée par les cadavres.
Le général de division était à mes côtés pendant la charge et le sentiment d'être vu par lui redoublait mon courage. J'ai connu plus de vingt fois l'horrible sensation d'enfoncer cette chose terrible qui est notre baïonnette dans la poitrine, dans les épaules et jusque dans la face d'un homme.
J'ai senti craquer des os à l'extrémité de mon arme et j'ai vu tomber ceux que je frappais en poussant un long cri surhumain, un appel douloureux et angoussé, ou en murmurant les syllabes très douces qui, en allemand, veulent dire sans doute « maman ».
Je ne sais si je reverrai bien des fois encore un spectacle semblable à celui-là sans perdre la raison; car lorsqu'on y songe, lorsque la fureur aveugle est tombée, on ne se reconnaît plus. On ne comprend pas que l'on ait pu accomplir ces atrocités sans mourir d'horreur.
Je vous écris le récit de cette monstrueuse journée pour en garder le souvenir exact; pour être sûr plus tard, que les cauchemars qui hantent longtemps mon sommeil seront moins épouvantables encore que la réalité; pour que vous sachiez, dans le cas où ma raison s'égare, que la démence ferait de moi un être emporté par une colère

impaisable et furieuse ou plongé dans une hébététe morne, qu'il est des actions ordonnées par la justice, accomplies pour la gloire de la civilisation, que l'on ne commet pas impunément.
Longtemps encore un frisson d'épouvante horripilera ma chair quand j'entendrai dans mon imagination frappée de stupeur, le craquement des vertèbres, des muscles, des chairs traversés par la fine lame d'acier de ma baïonnette!
Longtemps encore mon cœur cessera de battre quand je me rappellerai le suintement de sang qui marquait d'une tache rouge l'uniforme de l'homme que j'avais frappé; et la grimace de cette créature, pensant, agissant, faite pour goûter aux joies licites de la vie, pour recevoir les sourires d'une mère, les chastes paroles d'amour d'une fiancée, les baisers d'une épouse, les adorables caresses des enfants et dont je faisais tout à coup une longue chose inerte, livide, aux yeux glauques et aux lèvres violettes.
Après cette action, le général me félicita; il parait que j'avais accompli des prouesses; moi, je ne me reconnaissais plus, j'avais l'âme pleine d'horreur et je pleurais sur toutes les victimes que j'avais marquées pour la mort.
Je pleurais sur les parents que j'avais mis en deuil, sur les pauvres gens inconnus que mes coups avaient

atteints derrière ceux qui les avaient reçus.
Je pleurais en pensant à vous, en pensant à ma patrie, à tout ce que j'aime, à tout ce qu'il faut que s'ennemi respecte, s'il ne veut pas s'exposer aux châtiments qui courent de si gros sacrifices à ceux qui ont mission de les exercer.
Nous sommes allés prendre du repos de l'autre côté de Mulhouse pendant que les éclaireurs cherchaient à reprendre contact avec l'ennemi qui s'était retiré dans la forêt de Haart.
Nos avant-postes furent installés entre la forêt et la ville et pendant huit jours, le manœuvre de la pioche et de la bêche succéda au manœuvre des engins de meurtre.
Nous creusions des tranchées sous le vol de nos aviateurs et des aviateurs ennemis, éclairés la nuit par des réflecteurs qui fonctionnaient puissamment des deux côtés.
Nous exécutons des reconnaissances de patrouilles; nous attendions des ordres lorsqu'à notre grande déception nous reçûmes celui de retourner sur nos pas encore une fois, de traverser à nouveau Mulhouse, de reprendre la direction de Belfort.
Nous avons marché à une allure désordonnée pendant une nuit tout entière et après notre arrivée à Belfort, nous constatons que deux hommes sur dix au moins n'ont pas pu exécuter ce raid prodigieux et sont tombés de fatigue le long de la route.

Le lendemain on nous embarqua pour la direction du nord, nous traversons Besançon sans nous y arrêter, et Paris, pour débarquer dans les environs de Péronne.
Nous avançons de deux kilomètres pour tomber sur les avant-postes allemands; mais, hélas, ils sont de la force de deux corps d'armée et nous ne sommes qu'une division; la lutte est par trop inégale.
Cependant, notre offensive est si violente que les ennemis nous croient plus nombreux.
Nous commençons le feu à mille mètres sur des troupes qui s'avancent, puis à deux cents mètres sur un village occupé par l'ennemi, bientôt celui-ci se retire après avoir jeté des bombes incendiaires dans les maisons du village.
Le soir, Allemands et Français battaient en retraite, chacun de son côté.
Au milieu de la nuit, nous entendons le grondement sourd d'un avion qui nous survole; le ronflement du moteur semble se rapprocher, tourner au-dessus de nous. La bête de proie nous a flairés, nous guette et, tout à coup, elle lance une fusée pour indiquer aux Allemands le point de rassemblement de notre force.
La nuit s'achève sans incident nouveau et, dès le lendemain, à l'aube, un ordre nous arrive de nous replier sur Paris.

(A suivre)